MAIRIE de Lagarde — ARRONDISSEM.T de Toulon

DÉPARTEMENT DU VAR.

Du dix-neuf jour de floréal — an onze — deux heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean-Baptiste Bonnaud — fils légitime — âgé de vingt ans, né à la Garde — département du var — profession d'agriculteur — du mois de février — mil sept cent soixante et quatre — domicilié à la garde — département du var — fils légitime — de feu Charles — profession d'agriculteur — domicilié à la garde — département du var — et de Marie Julien, veuve Pons

Et de Rose Théresse Bonnaud — âgée de vingt trois ans, née à la garde — département du var — le vingt neuvième jour du mois de septembre — mil sept cent quatre vingt dix — domiciliée à la garde — département du var — fille légitime — de feu profession d'agriculteur — et de — domiciliée à la garde — département du var — et de — fille légitime de feu Stéphane Rebaul Bastie pere

Les actes préliminaires sont les publications faites par moi aux portes ordinaires de la maison commune de la garde, de la future et de la Mere du futur, pendant trois décades consécutives, et la opposition faite par Louis Bonnaud au dit Mariage entre les contractants, et la mainlevée de l'opposition faite par le contrat reçu de notaire du futur époux, et par celui de la future en date du quatre du mois d'avril dernier, signé Bonnaud et Bastie.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage* concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Antoine Théresse Bonnaud, l'autre Jeanne Marie Julien

En présence de Pierre Bonnaud — domicilié à Toulon — profession d'agriculteur — âgé de quarante quatre ans — département du var

Et de Joseph Bonnaud — domicilié à Toulon — profession de chirurgien Pédicure — âgé de trente huit ans — département du var

De Jacques Mauricon — domicilié à la garde — profession d'agriculteur — âgé de trente deux ans — département du var

Et de Pierre Bonnaud — domicilié à la garde — profession d'agriculteur — âgé de quarante deux ans — département du var

Après quoi, moi Joseph Portal, maire de la garde, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les époux qui ont déclaré ne savoir

Bonnaud — Portal — Jean-Baptiste Bonnaud — Jacques Mauricon

13

MAIRIE de Lagarde — ARRONDISSEM.T de Toulon

DÉPARTEMENT DU VAR.

Du trente huitième jour de floréal an treize — à dix heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Bonnaud — âgé de trente ans, né à la Garde — département du var — le dix neuvième — du mois de février — mil sept cent soixante et quatre — profession de cultivateur — domicilié à la garde — département du var — fils légitime de feu Antoine — profession de cultivateur — domicilié à la garde — département du var — et de Marguerite Nouvel

Et de Magdeleine Victoire Boyer — âgée de vingt huit ans, née à Toulon — département du var — le vingt neuf du mois de Mars — mil sept cent soixante seize — domiciliée à la garde — département du var — fille légitime de feu — profession de cultivateur — domiciliée à la garde — département du var — et de — et de Marie Anne Imbert

Les actes préliminaires sont les publications faites par moi au Temple ordinaire de la commune de la garde, de la future et de la Mere du futur; Pierre Bonnaud a formé Mariage par Conseil de Parent, par lettres, Acte de Naissance du dit futur époux, par lettres, Acte de baptême de la dite future épouse, par celui de Marie Anne Imbert

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Jean Baptiste Bonnaud, l'autre Jeanne Marie Julien

En présence de Jean Baptiste Bonnaud — domicilié à la garde — département du var — profession de Menuisier — âgé de trente neuf ans

Du Joseph Bonnaud — domicilié à la garde — département du var — profession de cordonnier — âgé de quarante trois ans

De Pierre Bonnaud — domicilié à la garde — département du var — profession de Vigneron — âgé de quarante trois ans

Et de Guillaume Mauricon — domicilié à Toulon — département du var — profession de serrurier — âgé de trente quatre ans

Après quoi, moi Joseph Portal, maire de la garde, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les époux qui ont déclaré ne savoir de la

Bonnaud — Portal — Pierre Bonnaud — Joseph Bonnaud